



16-2024

DELIBERATION N°3
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 12 MARS 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-quatre le 12 mars, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 8 mars 2024

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Serge LOMBARDIN., Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME, Jean LESQUIR, Elisabeth LAFANECHERE.

Absents excusés : Julien DELHEUR

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : Neutralisation de la charge d'amortissement

M. le Maire invite M. Didier MASSACRIER à présenter ce dossier.

Ce dernier rappelle que certains amortissements doivent être neutralisés, entre autres les fonds de concours.

Voici le dernier tableau des amortissements :

Ces sommes doivent faire l'objet d'un amortissement annuel sur une durée qui ne saurait excéder 15 ans.

Ceci représente une charge d'amortissement dont l'impact sur le résultat de fonctionnement est important.

Pour l'année 2023, la charge d'amortissement s'élève à 32 551,46 €

L'instruction comptable M57 offre la possibilité de neutraliser la charge d'amortissement partiellement ou totalement pour ce qui est des subventions seulement.

Dotations aux Amortissement de l'exercice

N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DURÉE	VALEUR BRUTE	COMPTE	DOTATION DE L'ANNÉE	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC) FINALE
L35-202-2015	DOSSIER FINAL DU PLAN LOCAL D URBANISME	10 an(s)	7 840,46	2802	784,00	784,34
331	PLU 2014	10 an(s)	15 158,71	2802	1 552,14	0,00
90003605103315	PLU	10 an(s)	193,75	2802	1,90	0,00
				2802 Somme	2 338,04	
1	FOND DE CONCOURS DELIB 2 du 4cd2016	10 an(s)	16 893,77	28041513	1 689,00	6 759,77
				28041513 Somme	1 689,00	
L19-2041581-2014	FOND DE CONCOURS ABRIBUS	10 an(s)	749,52	2804181	74,00	5,72
2018-5-L23	G C TELECOM TRAV COCA-fonds concours siel	10 an(s)	24 314,60	2804181	2 431,00	9 728,60
2018-8-L23	TRAVAUX COCA DISSIMULATION BTS DELIB 6sept2016	10 an(s)	47 949,48	2804181	4 794,00	19 185,48
2020-2041581	FONDS DE CONCOURS DELIB 5 DU 9 AVRIL 2019	10 an(s)	23 586,00	2804181	2 358,00	14 154,00
2021/2041581-451	REGLEMENT GENIE CIVIL TELECOM RUE CENTRALE	10 an(s)	126 861,58	2804181	12 686,00	88 803,58
2022-VOIRIE	FONDS DE CONCOURS VOIRIE	10 an(s)	15 398,00	2804181	1 539,00	12 320,00
356	FONDS DE CONCOURS CH. FAVIERS,RUISSEAU,PERRIERES	10 an(s)	10 000,00	2804181	1 000,00	0,00
361	PROGR.ECLAIRAGE PUBLIC SIEL	10 an(s)	9 087,74	2804181	912,66	0,00
90006333794211	FONDS DE CONCOURS cerde vert DELIB 14-6-2016 No 7	5 an(s)	1 735,00	2804181	347,00	522,00
90007423643511	DISSIMULATION ELECTRIQUE	10 an(s)	5 012,53	2804181	501,00	4 010,53
90007423643611	ENFOUISSEMENT RESEAU TEL	10 an(s)	3 574,39	2804181	357,00	2 860,39
				2804181 Somme	26 999,66	
TRAVAUX ECOLE-2020	FOND DE CONCOURS TRAVAUX ECOLE P ECONOMIE ENERGIE	1 an(s)	455,00	2804182	455,00	0,00
2023-EXTENTION RESEAU	EXTENTION RESEAU QUIQUANDON 6/2023	10 an(s)	9 915,77	2804182	991,00	8 924,77
2023-RESEAU X	SIEL- T 1691 du 06 /07/2023	1 an(s)	78,76	2804182	78,76	0,00
				2804182 Somme	1 524,76	
				Grand Somme	32 551,46	

Le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la neutralisation totale des amortissements des subventions sur l'exercice 2023 et d'inscrire au Budget primitif les sommes permettant de comptabiliser ces écritures :

Constatation des amortissements

CREDITS A OUVRIR (Chapitre 042 en M57)	
681	32 551.46€
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	32551.46€

CREDITS A OUVRIR (Chapitre 040 en M 57)	Somme - DOTATION DE L'ANNÉE
2802	2 338.04
2804182	1524.75
28041513	1 689.00
2804181	26999.66
Total RECETTES INVESTISSEMENT	32551.46€

Neutralisation

Compte 77681 chapitre 042 **30213.42** €

Compte 198 chapitre 040 **30213.42** €

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité approuve cette neutralisation .**

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Transmis au représentant de l'Etat le : 25/03/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20240325-delib3-cm3-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

A blue circular official stamp of the commune of Saint-Georges-Haute-Ville is partially obscured by a large, dark, handwritten signature in black ink.

La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND

A blue handwritten signature in ink, appearing to be 'M. Jasserand', is written over a faint blue circular official stamp.

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 26 /03/2024